

# Rapport moral

## I Fonctionnement du syndicat :

Cette année le syndicat a fonctionné sous la responsabilité d'une co-présidence assurée par Pierre Suesser et Christine Bellas Cabane. Ce fut une expérience positive sur le plan de l'officialisation du partage des tâches (qui existait avant), de la répartition des responsabilités et du travail en commun. Néanmoins, cette décision n'a pas été suffisamment officialisée vis-à-vis des partenaires extérieurs. La traduction en terme de réécriture des statuts du syndicat n'a pas été travaillée et sa répercussion sur le plan légal non plus étudiée. C'est un point qu'il faudrait éclaircir si, comme nous l'espérons, cette forme d'organisation est confirmée par le syndicat.

Par ailleurs les membres du bureau et du comité de coordination se sont régulièrement investis dans les différentes actions du syndicat comme vous pourrez le constater à la lecture des compte-rendus qu'ils ont écrit sur les dossiers pris en charge.

## II Les Actions développées :

### Autour de la vie du syndicat :

Le secrétariat : Il a été assuré par Colette Bauby, Françoise Bonnin, Nancy Grime, Marion Duval et Claire Meunier qui, chacune, ont pris une partie de cette lourde tâche.

La trésorerie : Cette année, Marienne Rosenwald qui assumait déjà la fonction de trésorière adjointe depuis de longues années a pris celle de trésorière à la suite de Thérèse Labesse. Nous avons apprécié sa présence régulière aux réunions et la clarté de ses compte rendus.

Le site : Pierre Suesser et Bruno Percebois ont nourri régulièrement le site du syndicat qui est très souvent visité. C'est un travail très important qui constitue une véritable ressource pour les médecins de PMI (et plus globalement les professionnels de PMI) trop souvent isolés dans leurs départements.

Le colloque : Grâce aux efforts de l'ensemble du bureau le colloque « *L'élu, le Directeur et le Docteur* » s'est bien déroulé. Malgré le sujet un peu ardu, de nombreux participants (250 ?) ont assisté à ces deux journées de travail. Toutefois, les conditions matérielles n'étant pas satisfaisantes, nous essayons de trouver un autre lieu pour le colloque prochain. Avec Claire Meunier, Thérèse Labesse et Marion Duval, elle oeuvre tout au long de l'année à l'organisation de ces journées et à la réalisation des actes qui les suivent.

**Grâce au travail de ce groupe et à l'implication d'Yvette Gautier, notre colloque est maintenant agréé au titre de la formation continue.** Les médecins qui s'y inscrivent pourront ainsi acquérir un certain nombre des points destinés à valider leur obligation de formation. C'est une reconnaissance des efforts fournis par l'ensemble des membres du bureau et du comité de coordination pour assurer des rencontres de qualité. Nous y sommes très sensibles et cela nous encourage à continuer dans cette voie.

Réalisation d'un badge du syndicat vendu 2 euros à l'occasion du colloque du syndicat.

Edition d'une plaquette de présentation du syndicat : Dans notre société de communication, la production d'un document de présentation de notre organisation syndicale, de ses actions et de ses partenaires nous est apparue indispensable. Elaboré en bureau, il a pris la forme d'une plaquette de 4 pages finalisée par Yvette Gautier.

## **Autour des conditions d'exercice et de carrière:**

### Les statuts

A la dernière assemblée générale nous nous étions engagés à intensifier nos efforts pour l'amélioration des statuts des médecins (qu'ils soient vacataires, contractuels ou titulaires), ainsi que les régimes indemnitaires. Le contexte politique peu favorable à la fonction publique n'a pas permis de réelles avancées. Toutefois, nous nous réjouissons de l'aboutissement d'une demande que nous portons depuis longtemps avec d'autres organisations syndicales : la suppression du quota pour accéder à la hors classe, mais avec la limite que les nouveaux ratios *promus-promouvables*, fixés par chaque collectivité introduisent de nouvelles inégalités d'application statutaire d'un département à l'autre. Nous devons donc continuer à exiger la levée de tout ratio et l'accès pour tous au grade de médecin hors classe

Nous avons continué à interpellier les pouvoirs publics pour l'alignement du statut des médecins territoriaux sur celui des médecins inspecteurs de santé publique (cf. courriers sur le site). Nous menons un travail conjoint avec d'autres syndicats de médecins salariés au sein de l'Union Confédérale (UCMSF) pour faire avancer ce dossier auprès du gouvernement.

Par ailleurs, la qualification comme « spécialistes en médecine générale » est actuellement barrée pour les médecins de PMI, qui ne détiennent pas d'autre qualification. Cette situation pourrait être préjudiciable pour ces collègues à l'avenir, nous nous sommes donc adressés à l'Ordre des Médecins conjointement avec l'association Méditoriales et attendons un rendez-vous avec le président de l'Ordre. Nous y plaiderons pour que soient trouvées des solutions permettant aux médecins non encore spécialistes exerçant en PMI de se voir proposer une voie pour la qualification la plus adaptée à leur exercice.

### Les formations :

*Formation initiale* : à la suite de notre participation à groupe de travail au CNFPT, la nouvelle proposition de formation initiale des médecins territoriaux est entrée en vigueur depuis septembre 2007. Elle est assurée par l'INET (Institut national des études territoriales) à Strasbourg. Cette formation s'articule autour de 36 jours de formation théorique et de 24 jours de stage pratiques. Le contenu de la formation théorique a été repensé pour mieux répondre aux besoins. Même si nous ne sommes pas encore totalement satisfaits, c'est une avancée pour les collègues qui viennent de passer le concours.

*Formation continue, FMC – EPP* : nous continuons à participer à l'Intersyndicale pour la formation des médecins salariés. En 2007, nous nous sommes mobilisés pour la présence de médecins de PMI dans les comités régionaux qui devaient étudier les dossiers de

FMC-EPP conformément aux textes réglementaires ainsi que pour la reconnaissance de notre colloque au titre de la FMC (cf. ci-dessus). Le point de départ de cette obligation est sans cesse reporté et n'est, à l'heure actuelle, pas encore entrée en vigueur. Il est donc nécessaire de rester vigilant sur le devenir de ce dossier.

#### Les retraites :

Pas de nouveau texte spécifique dans le courant de l'année 2007.

#### **Participation à diverses initiatives, interventions dans les colloques :**

##### La société française de pédiatrie :

En juin 2007 ; Christine Bellas Cabane est intervenue au colloque de la Société française de pédiatrie à Rouen dans une table ronde sur la prévention des « troubles des conduites » des enfants à laquelle participaient également Philippe Jeammet, Colette Vidailhet, et Richard Tremblay, (tous favorables à des degrés divers aux conclusions du rapport de l'Inserm sur le « troubles des conduites »)

Reprenant les fondements du mouvement « pas de 0 de conduite », elle a tenté de montrer l'intérêt d'une prévention prévenante non prédictive, généraliste, respectueuse de la singularité des enfants et des familles qui a toujours été défendue par le syndicat des médecins de PMI.

##### Assises protection de l'enfance :

En Novembre 2007, à Paris, Christine Bellas Cabane est intervenue aux « 2èmes assises de la protection de l'enfance » organisées par l'ODAS sur le thème « comment mieux s'appuyer sur la PMI » pour prévenir la maltraitance.

Sans nier l'implication de la PMI dans le champ de la protection de l'enfance, conformément à la position du syndicat, elle a tenté d'expliquer pourquoi l'action de la PMI ne pouvait être réduite à la prévention de la maltraitance. Il est important, dans l'intérêt des enfants et des familles qu'elle remplisse avant tout son objectif premier de protection et de la promotion de la santé. Pris au sens large du terme, de bien être physique, psychique et social, la protection et la promotion de la santé contribuent à la protection de l'enfance (que l'on ne peut réduire non plus à la prévention et au dépistage de la maltraitance). C'est ainsi, en remplissant ses missions spécifiques qu'elle peut être un véritable partenaire pour les autres professionnels de l'enfance. Il a été ainsi rappelé que, pour la PMI, l'organisation en service définie par la loi de 1989 et réaffirmée par la loi protection de l'enfance du 5 mars 2007, garante de cette spécificité, n'empêche pas un travail en partenariat respectueux de la déontologie et de la place de chacun.

##### Colloque CNFPT 15 et 16 juin 2007 :

Colette Bauby et Laurence Desplanques ont participé au comité de pilotage de ce colloque et à l'élaboration du programme de ces journées. Plusieurs membres du bureau ont animé ou sont intervenus en atelier : Marie-Christine Colombo, Yvette Gautier, Marie-Thérèse Fritz et Colette Bauby pour témoigner d'un travail de prévention prenant en compte la santé et le développement de l'enfant et accompagnant l'enfant et sa famille.

Conférence nationale de santé : Marie Christine Colombo

Assises nationales de la santé de l'enfant et de l'adolescent

Pierre Suesser y est intervenu pour rappeler la place de la PMI dans le dispositif de prévention et de prise en charge de la santé des enfants et des adolescents. Il a notamment évoqué la contribution qui est la nôtre pour une pédiatrie sociale qui prenne en compte le développement de l'enfant dans une approche globale, incluant la dimension familiale et l'environnement sociétal.

### **Participation à des groupes de travail**

Dossier médical personnel de l'enfant : Pierre Suesser

La participation du syndicat au groupe de travail ministériel sur le DMP enfant remonte tout juste à début 2008, la place de la PMI à l'égard du DMP enfant doit être abordée dans le courant de l'année, il en sera rendu compte dans le prochain rapport moral.

Préparation du colloque CNFPT 2008 : Laurence Desplanques et Colette Bauby participent au comité de pilotage.

Pôle santé du CNFPT : Yvette Gautier et Nancy Grime représentent le syndicat. Ce pôle de réflexion du CNFPT sur la santé dans les collectivités territoriales a commencé ses travaux en avril 2007.

Groupe sur la prévention de la tuberculose après la levée de l'obligation vaccinale : Laurence Desplanques, Françoise Bonnin

### **Interventions dans des mouvements au carrefour des enjeux professionnels et de société**

Collectif « Pas de O de conduite » :

L'action continue.

Le colloque de 2007 « *Enfants turbulents : l'enfer est-il pavé de bonnes préventions ?* » a été un franc succès avec 1000 personnes présentes et 500 qui n'ont pu y assister faute de place dans la salle. La rencontre des sciences dites « dures » (génétique, neuroimagerie, biologie) et des sciences humaines (psychologie, psychanalyse, philosophie) a été très féconde. Les interventions des professionnels de terrain, éducateurs, enseignants, médecins de PMI, pédopsychiatre et psychologue ont contribué à nourrir le débat théorique et à mettre en perspective les hypothèses développées. Les actes de ce colloque doivent être publiés en mai 2008 aux éditions Erès et seront disponibles en librairie. Si possible le syndicat en commandera un stock pour pouvoir en fournir aux collègues qui le souhaiterait.

Le syndicat était fortement représenté au colloque, ce qui traduit bien l'implication au long cours de plusieurs de ses membres dans le collectif « Pas de O de conduite » dont il a été cofondateur..

#### L' Accès aux soins :

Le syndicat est signataire de l'appel contre les franchises médicales et continuera à s'impliquer dans des mouvement d'union pour favoriser un meilleurs accès aux soins pour tous.

#### Réseau éducation sans frontière : Marie Carladous, Marie Laure Cadart

Depuis la fin 2006, à la suite de l'appel lancé par Marie Carladous, le SNMPMI a été solidaire des actions autour des familles de sans papiers. Une rencontre avec Mme Versini, la défenseure des enfants, pour lui signifier nos préoccupations face aux conséquences pour les enfants des expulsions, menaces d'expulsion, rétentions en centre de rétention administratif, n'a pas été concluante.

Nous nous sommes associés au travail mené par RESFMiroir, à l'initiative de Miguel Benassayag sur le thème « NOTRE SOCIETE PEUT-ELLE SORTIR INDEMNEMENT DE L'EXPULSION D'ENFANTS SANS PAPIERS ? » Le livre issu de ce travail « La chasse à l'enfant » écrit par Miguel Benassayag et Angélique del Rey doit paraître le 10 avril aux éditions de la Découverte. Il comporte des témoignages de professionnels de PMI. Une présentation doit en être faite le 11 avril à 20 h 30 au théâtre de la Colline à Paris. Il importera ensuite d'en soutenir la promotion, témoignant de notre engagement pour cette cause. (Les droits d'auteur seront intégralement versés à RESF).

Il semble indispensable de continuer cet engagement et de prendre position face à la multiplication des situations d'enfants en centre de rétention administrative, expulsés ou vivant sous la menace.

Une réflexion est engagée dans un groupe de travail sur les effets psychologiques sur les enfants et les familles. Les personnes souhaitant participer à cela sont les bienvenues.

#### ACEPP : Marie Laure Cadart

Je suis actuellement au conseil d'administration de l'ACEPP et sers de lien avec le SNMPMI sur les questions de parentalité. Il se peut que nous soyons amenés à défendre des points communs... (cf. rapport de la commission Attali...)

#### Participation à plusieurs pétitions et actions:

*Pétition sur les « bébés téléphages », contre la mise en place de chaînes de télévision pour des enfants de 6 mois à 3 ans, . Audition par le CSA le 12/03/2008 (ML Cadart) avec les autres organisations signataires*

*Pétition contre le fichage des enfants dans le logiciel « base élèves » de l'Education nationale,*

*Pétition contre l'instauration de tests ADN pour le regroupement familial,*

Et plusieurs autres, la liste ne peut être exhaustive.....